



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

Liberté
Égalité
Fraternité



DGPN/CAB

Paris, le 20 mars 2021

Pôle : Référent national Covid

TÉLÉGRAMME DÉPART EN CLAIR

PARTIE RÉSERVÉE POUR L'ACHEMINEMENT

URGENCE		
DE	ORIGINE	N° D'ENREGISTREMENT
		Date - Heure - Dépôt - Lettre fuseau

RÉDIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES DIRECTIVES DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE SUR LA CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE

Cocher éventuellement la mention utile	VOIES AUTORISÉES <input type="checkbox"/>	PARTIE RÉSERVÉE A L'EXPÉDITEUR MENTION D'URGENCE (éventuellement)	Nom du rédacteur : CD Rémi CONÉSA
	AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION <input type="checkbox"/>		
	A TÉLÉPHONER A L'ARRIVÉE <input type="checkbox"/>		
			N° de téléphone : 01 80 15 46 51

DE :	FRÉDÉRIC VEAUX, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA POLICE NATIONALE
A :	DRCPN – IGPN – DCPJ – DCSP – DCPAF – DCCRS – DCRFPN – DCI – SDLP – SNPS – SNEAS – RAID – ENSP – DTPN
POUR INFO :	PP – DGSI
N° DE TEXTE :	DGPN/CAB/N°2021 <i>007491</i> du <i>24 MARS 2021</i>
OBJET :	DIFFUSION D'UNE NOUVELLE FICHE RÉFLEXE RELATIVE À LA GESTION DES CAS DE COVID.
P.J :	- LA FICHE RÉFLEXE SUR LA GESTION DES CAS DE COVID DU 18 MARS 2021. - L'INFOGRAPHIE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR DE MARS 2021.

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES VARIANTS ONT CONDUIT LES AUTORITÉS DE SANTÉ À PRENDRE DE NOUVELLES MESURES POUR LA GESTION DES CAS DE COVID. VOUS TROUVEREZ EN PIÈCES JOINTES LA NOUVELLE FICHE RÉFLEXE QUI PREND EN COMPTE LES DERNIÈRES DIRECTIVES, ACCOMPAGNÉE D'UNE INFOGRAPHIE SIMPLIFIÉE MISE À JOUR.

1) LA FICHE RÉFLEXE EST DÉSORMAIS DIVISÉE EN 4 PARTIES :

- CONDUITE À TENIR LORSQU'UN AGENT PRÉSENTE DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19,
- CONDUITE À TENIR SI UN AGENT A EU UN CONTACT AVEC UN CAS SUSPECT OU CONFIRMÉ DE COVID-19,
- LES POSITIONS ADMINISTRATIVES,
- LES MODALITÉS DE REPRISE D'ACTIVITÉ.

2) POUR LES CONDUITES À TENIR, IL N'Y A PLUS DE DISTINCTION ENTRE LES FORMES VIRALES. AINSI TOUT AGENT ATTEINT PAR LA COVID SERA EN CMO POUR AU MONS 10 JOURS. TOUS LES CAS CONTACTS À RISQUE D'UN CAS INDEX POSITIF SERONT IMMÉDIATEMENT ISOLÉS ET TESTÉS, PUIS MAINTENUS EN ISOLEMENT QUEL QUE SOIT LE RÉSULTAT DE CE PREMIER TEST ET DEVRONT RÉALISER UN NOUVEAU DÉPISTAGE EN FIN D'ISOLEMENT.

3) LE DÉLAI D'ISOLEMENT EST DE 7 JOURS APRÈS LE DERNIER CONTACT À RISQUE AVEC LE CAS INDEX POSITIF OU DE 7 JOURS APRÈS LA GUÉRISON DU CAS INDEX SI CELUI-CI VIT AU FOYER DE L'AGENT, SOIT 17 JOURS AU MOINS (10 JOURS DE LA PÉRIODE DU CMO + 7 JOURS D'ISOLEMENT).

LES PERSONNELS CONTAMINÉS PAR LE VIRUS DE LA COVID-19 ET LES CLUSTERS DANS LES SERVICES DE LA POLICE NATIONALE SONT EN RECRUDESCENCE. JÉ COMPTE SUR CHACUN ET CHACUNE D'ENTRE VOUS POUR ADOPTER UNE ATTITUDE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE ADAPTÉE À LA PRÉVENTION DE SA DIFFUSION, NOTAMMENT PAR LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRES. DÈS L'APPARITION DU PREMIER CAS, TOUTES LES MESURES PROPHYLACTIQUES NÉCESSAIRES DOIVENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE IMMÉDIATEMENT, EN LIEN AVEC LA MÉDECINE DE PRÉVENTION.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE RÉMI CONÉSA, RÉFÉRENT NATIONAL COVID, RESTE À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE DIFFICULTÉ RELATIVE À CES INSTRUCTIONS.

e/ 
FRÉDÉRIC VEAUX